



Feuille d'information Chômage de longue durée: les personnes concernées et le rôle de l'assurance-chômage

L'assurance-chômage (AC) joue un rôle central dans la lutte contre le chômage de longue durée. Le SECO dirige les activités d'exécution des ORP dans le but de réintégrer rapidement et durablement tous les demandeurs d'emploi. Cette stratégie permet et de raccourcir la durée du chômage et d'atténuer la hausse du nombre de chômeurs de longue durée.

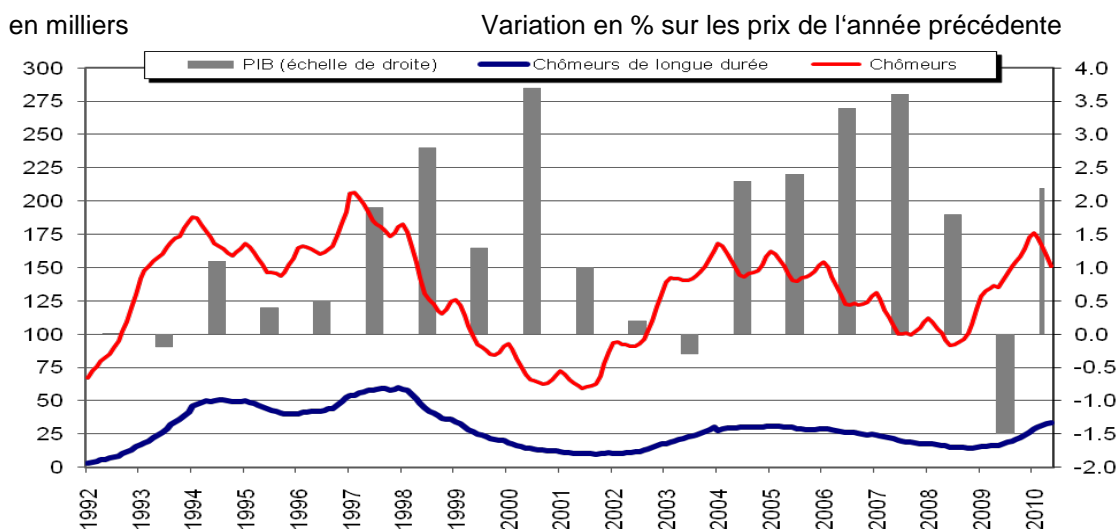
Les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans qui manquent d'expérience professionnelle ont plus de risques de se retrouver au chômage durant plus d'un an. L'AC tient compte du facteur-risque lié à l'âge en soutenant les allocations d'initiation au travail. Les différentes institutions collaborent étroitement et calquent leurs processus les uns sur les autres pour le suivi des chômeurs avec problématique multiple, et ce dans le but de renforcer les chances d'intégration. Si nécessaire, les organes recourent à des cours orientés sur les besoins du marché du travail et à des programmes d'emploi pour le placement des demandeurs d'emploi.

1. Chômage de longue durée et croissance

Les chômeurs de longue durée sont des personnes en recherche d'emploi qui sont inscrites comme sans emploi pendant plus de 365 jours civils (un an) auprès de l'assurance-chômage (AC) et qui sont annoncées dans un office régional de placement (ORP).

Le chômage monte et descend en fonction de l'évolution de la conjoncture. Il suit le cours de l'économie avec un certain décalage temporel. La figure 1 montre, par exemple, qu'entre 2005 et 2007, la croissance a fait baisser le nombre de chômeurs et – en décalage – celui des chômeurs de longue durée. La croissance économique influence le niveau du chômage et donc aussi la part des chômeurs de longue durée.

Figure 1: Nombre de chômeurs, chômeurs de longue durée et croissance du PIB



Source SECO

2. Qui sont les personnes touchées par le chômage de longue durée ?

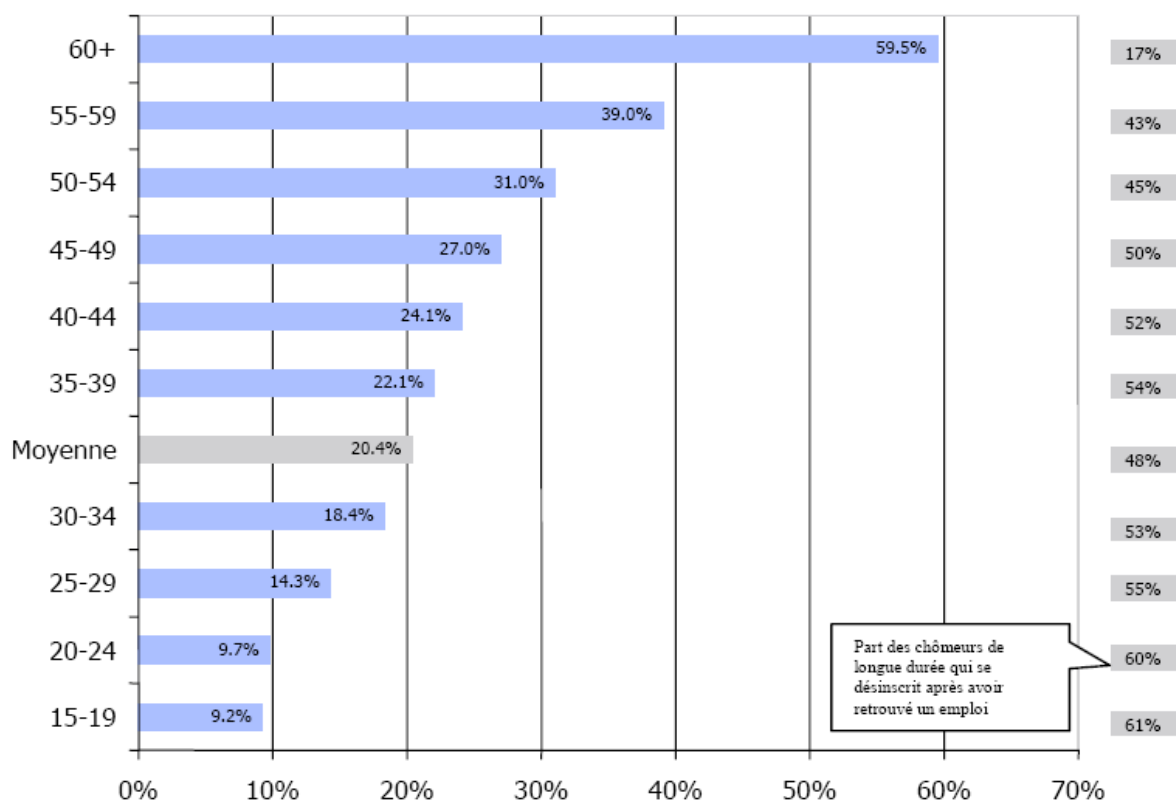
Des études scientifiques montrent que l'âge et la formation ont une grande influence sur le risque lié au chômage de longue durée :¹

- Pour les personnes de plus de 50 ans qui perdent leur emploi, le risque de connaître le chômage de longue durée est d'environ 40 %.
- Aussi bien les demandeurs d'emploi dépourvus d'une formation post-obligatoire que le personnel auxiliaire ont un risque de 25 % de connaître le chômage de longue durée.
- Les personnes de nationalité étrangère sont plus exposées au risque de chômage de longue durée que les Suisses. Un examen détaillé indique une forte disparité selon les nationalités : des lacunes scolaires et liées à la formation professionnelle compliquent le retour sur le marché de l'emploi.
- Les risques liés à l'âge et à la formation s'amplifient si des problèmes de santé, une estimation irréaliste de ses propres chances ou un manque de motivation les complètent.

¹ AMOSA Observatoire du marché du travail de Suisse orientale, Argovie et Zoug: Le chômage de longue durée, situation et mesures. Avril 2007. www.amosa.net Cantons AMOSA: Argovie, Appenzell Rhodes-Intérieures, Appenzell Rhodes-Extérieures, Glaris, Grisons, Schaffhouse, St-Gall, Thurgovie, Zoug et Zurich.

L'âge constitue un facteur particulièrement influent quant au risque de chômage de longue durée. Les demandeurs d'emploi d'un certain âge sont concernés par le chômage de longue durée plus fréquemment qu'en moyenne.

Figure 2: Abscisse gauche: Risque de chômage de longue durée en fonction de l'âge et abscisse droite: Part des chômeurs de longue durée qui se désinscrivent après avoir retrouvé un emploi (dans les cantons AMOSA)



Source: cantons AMOSA (données PLASTA 2006, SECO)

Exemple de lecture: la part de chômeurs de longue durée parmi les chômeurs âgés de 45 à 49 ans se monte à 27 %. 50 % d'entre eux retrouvent un emploi avant d'arriver en fin de droits et sortent de l'AC.

Une étude conduite sur mandat du SECO² parvient à une conclusion semblable : les chômeurs d'un certain âge trouvent nettement plus rarement un nouveau poste de travail que les jeunes chômeurs et ils doivent chercher plus longtemps pour y parvenir. Dans les arts et métiers, les chances d'insertion des chômeurs âgés sont particulièrement mauvaises. En revanche, les personnes assez âgées dont le gain assuré est élevé et celles qui occupent des fonctions de cadre ou de spécialiste trouvent net-

² Egger, Dreher & Partner / Institut für Organisation und Personal (IOP) der Uni Bern: Arbeitsfähigkeit und Integration der älteren Arbeitskräfte in der Schweiz (capacité de travail et intégration des travailleurs âgés en Suisse). Août 2007.

tement plus souvent une place de travail que les personnes à faible revenu ou que le personnel auxiliaire.

3. Instruments pour lutter contre le chômage de longue durée et l'éviter

Différents acteurs sont appelés à jouer un rôle pour lutter contre le chômage de longue durée et l'éviter. Les domaines de la formation, du marché du travail, des assurances sociales et de l'aide sociale sont principalement sous la responsabilité d'institutions publiques mais également d'associations professionnelles, de syndicats et d'associations d'employeurs. Toutefois, ceux dont la contribution peut être la plus importante sont ceux qui offrent du travail, à savoir les entreprises, petites ou grandes, et les travailleurs en mettant tout en œuvre pour retrouver un emploi.

Une politique conjoncturelle qui s'efforce de raccourcir le plus possible les phases de récession et la politique de la formation ont un effet préventif sur le chômage. Conserver son savoir au même titre que les capacités acquises tout au long de la vie professionnelle est aussi important que l'acquisition même de ce savoir. Lorsqu'une personne est touchée par le chômage, l'AC peut l'aider à combler ses lacunes. L'AC ne finance cependant pas les formations de base. Ses efforts ont pour objectif une réinsertion rapide et durable sur le marché du travail. Pour réduire les risques de chômage de longue durée, il est impératif d'identifier le plus tôt possible les qualifications professionnelles et de les améliorer. Pour les immigrants cela doit se faire déjà en arrivant en Suisse.

Si l'assuré est tout de même touché par le chômage, puis par le chômage de longue durée, l'AC va jouer un rôle central dans le rétablissement de cette situation. La forte réduction du chômage de longue durée lors de la dernière phase de reprise montre que mettre l'accent sur la rapidité et la durabilité de l'intégration est la solution juste.

a. Instruments disponibles dans le cadre de l'assurance-chômage (AC)

La LACI exige que le demandeur d'emploi soit réinséré aussi rapidement et durablement que possible sur le marché du travail. Cet objectif guide toute l'exécution de la LACI, qui est évaluée et pilotée à l'aide de références comparatives (« benchmarks ») entre les ORP.³ La réinsertion rapide doit permettre de maintenir le contact avec le marché du travail et d'empêcher le chômage de longue durée.

Les conseillers en personnel des ORP placent les demandeurs d'emploi inscrits et les accompagnent de leurs conseils. Les ORP veillent en particulier à ce qu'il n'y ait pas de temps perdu lors de l'inscription. Ils effectuent rapidement avec les demandeurs d'emploi un bilan de compétences et éla-

³ On mesure les performances des ORP à l'aide de quatre indicateurs d'efficacité : la rapidité de réinsertion des demandeurs d'emploi, l'évitement du chômage de longue durée, l'évitement de l'épuisement des droits et les réinscriptions.

borent une stratégie adaptée. Dans le cadre de la lutte contre le chômage de longue durée, il est décisif que les mesures d'intégrations soient prises le plus rapidement possible et de manière conséquente. Il est important à ce stade que les initiatives personnelles des demandeurs d'emploi soient encouragées.

Au besoin, il est aussi possible de recourir à des cours et des programmes d'emploi proches du marché du travail. Les demandeurs d'emploi peuvent faire de précieuses expériences et étoffer leurs contacts professionnels, par exemple dans les entreprises d'entraînement ou par le biais de stages professionnels. Les allocations d'initiation au travail et les allocations de formation (AIT et AFO) représentent une incitation financière pour les employeurs. Leur succès n'est pas des moindres étant donnée que les demandeurs d'emploi peuvent faire montre de leurs capacités sur place directement. Les personnes qui sont placées dans le cadre des allocations d'initiation au travail ou de formation sont pratiquement assurées d'avoir trouvé un emploi.

Les assurés à partir de 50 ans ont la possibilité de participer aux mesures de formation et d'occupation, indépendamment de leurs droits aux indemnités de chômage, jusqu'à la fin de leur délai-cadre d'indemnisation (art. 59 al. 3bis LACI).

La part de financement des AIT par l'assurance-chômage pour les assurés qui ont franchi 50 ans a été augmentée de 40 % à 50 % par la 4e révision de la LACI et la durée d'indemnisation portée à douze mois (art. 66 LACI)

Exemple: *Monsieur Leblanc travaille depuis 30 ans dans une entreprise de transports en tant que magasinier. L'entreprise perd des mandats et doit supprimer des postes. A 50 ans, Monsieur Leblanc perd son emploi et s'inscrit à l'ORP. Sa conseillère en personnel réagit rapidement et met en place une mesure immédiate consistant en un stage d'une semaine sur l'art de postuler. Elle lui recommande parallèlement de jouer la carte des « allocations d'initiation au travail » lors de ses entretiens d'embauche. Monsieur Leblanc prend son courage à deux mains et trouve une entreprise qui est prête à lui proposer un contrat de travail s'il rafraîchit ses connaissances en matière de gestion des stocks. L'AC prend en charge 50 % du salaire pendant 12 mois à titre de soutien à la réinsertion. Monsieur Leblanc est engagé de manière fixe dans l'entreprise.*

b. Instruments dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle (CII)

Lorsqu'un demandeur d'emploi encourt un risque élevé de chômage de longue durée, le conseiller en personnel intensifie le travail de placement dans le cadre de l'ORP et fait recours, s'il le faut, à d'autres institutions.

L'AC collabore étroitement avec l'aide sociale et l'AI afin de réinsérer plus rapidement et durablement les personnes rencontrant des problèmes dans divers domaines. Ces efforts communs doivent permettre d'éviter que des personnes passent de l'AC à l'aide sociale ou doivent après un an en emploi à nouveau toucher des indemnités de l'AC (« effet de tourniquet »). Toutes les institutions s'attachent à identifier de manière précoce les risques de chômage de longue durée et à intervenir auprès des personnes touchées par des problématiques multiples.⁴

Exemple: Madame Pahud a interrompu sa formation commerciale parce qu'elle était enceinte de jumeaux. Au cours des 10 dernières années, elle s'est dédiée à sa vie de famille. Récemment son mari a demandé le divorce. Il est lui-même sans emploi. Madame Pahud s'annonce à l'ORP et cherche d'urgence un travail. N'ayant pas de réserves financières, elle s'annonce auprès de l'aide sociale. La conseillère en personnel de l'ORP cherche le contact du conseiller à l'aide sociale. Tous deux décident de se réunir avec Mme Pahud pour une discussion visant à développer une stratégie lui permettant de retrouver son indépendance à moyen terme. L'aide sociale se charge de l'environnement privé de Mme Pahud en lui trouvant un logement moins cher ainsi qu'une solution d'accueil extra-familial pour ses enfants lorsqu'elle se consacre à ses recherches d'emploi. Les indemnités de l'AC permettent à Mme Pahud de subvenir à ses besoins. Elle participe à un programme d'occupation avec formation continue intégrée. Grâce à ses efforts et à l'aide de ses deux conseillères, Mme Pahud trouve un poste d'employée de commerce à temps partiel au bout de six mois.

c. Instruments d'intégration des travailleurs étrangers

Les travailleurs étrangers sont touchés particulièrement souvent par le chômage, lorsqu'ils sont mal formés, mal intégrés et âgés. C'est pourquoi, en août 2007 déjà, le Conseil fédéral a décidé de renforcer considérablement l'intégration des étrangers dans les domaines de la formation, du travail et de la sécurité sociale.⁵ Depuis lors, diverses mesures ont été prises dans le cadre des structures existantes telles que les écoles, les institutions de formation professionnelle, les entreprises et les institutions de santé.⁶ L'objectif de la révision partielle de la loi sur les étrangers (LEtr) est d'encourager l'intégration et de régler les exigences en matière d'intégration de manière plus contraignante.⁷

⁴ www.cii.ch

⁵ Office fédéral de la migration ODM: Rapport à l'intention du Conseil fédéral sur la nécessité d'agir et sur les mesures relatives à l'intégration des étrangers proposées au 30 juin 2007 par les services fédéraux compétents (Rapport sur les mesures d'intégration). 30 juin 2007

⁶ Rapport 2010 annuel sur la mise en œuvre des mesures d'intégration, établi par le groupe de travail interdépartemental pour les problèmes de migration (GIM) à l'intention du Conseil fédéral, décembre 2010.

⁷ Rapport du Conseil fédéral sur l'évolution de la politique d'intégration de la Confédération : <http://www.bfm.admin.ch/content/dam/data/migration/integration/berichte/ber-br-integrpolitik-f.pdf>

Pour éviter le chômage de longue durée chez les demandeurs d'emploi étrangers, l'AC a développé un concept visant à renforcer leurs compétences de base. Les demandeurs d'emploi apprennent, par exemple, comment mieux manier les chiffres dans le quotidien professionnel. Le développement des connaissances linguistiques est aussi particulièrement important. Les demandeurs d'emploi sont ainsi mieux préparés aux exigences du marché de l'emploi. Leurs chances de trouver un travail s'en trouvent améliorées.

L'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) a lancé le „case management Formation professionnelle“ pour soutenir les jeunes présentant des lacunes scolaires et sociales. Les jeunes avec différents types de déficits sont identifiés à l'école déjà et sont suivis étroitement lorsqu'ils recherchent une place d'apprentissage. Ceci peut éviter qu'ils se retrouvent plus tard au chômage puis, avec l'âge, chômeurs de longue durée.